



Nouvelles de l'ACANOR

Adhésion

Si vous n'avez pas encore renouvelé votre adhésion, vous pouvez encore **nous renvoyer votre bulletin** sans oublier de nous indiquer votre adresse électronique, si vous en possédez une. Ce bulletin peut être téléchargé sur notre site internet : www.Acanor.org

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de l'ACANOR s'est réuni le 20 Septembre à 9 heures 30 à la Maison de l'Entrepreneur à Mulhouse. Les points suivants ont été notamment débattus :

- **Le nombre de nos membres** est de 249, toutes catégories confondues : Actifs, Sympathisants et de Droit) A noter une progression des actifs de 30 % par rapport à la situation lors du dernier Conseil .
- **ACANOR-INFOS** : La diffusion par courrier – environ 140 – devrait être réduite et une campagne de récolte d'adresses électroniques va être entreprise en vue de diminuer encore les frais d'impression et d'affranchissement !
- **Finances** : La trésorerie s'est améliorée de 19,3 % - et ceci pour la première fois depuis quelques années - grâce à l'augmentation des rentrées des cotisations et une diminution des dépenses.
- **Situation du programme COGITO .**
- **Un point a été fait sur les relations avec nos de nos partenaires ;** AFNOR, UTE, IFAN, UNM, CCI Strasbourg, etc...
- **IFAN** : Par suite de l'indisponibilité du président Laurent OBERLE, le Conseil mandate M. **Didier GEORGE**, Directeur Général de l'UTE et membre du Conseil, pour représenter officiellement l'ACANOR à l'Assemblée Générale et au Workshop de l'IFAN les 24,25 et 26 octobre à PEKIN. Mme Evelyne THOMANN de l'AFNOR sera à ses cotés pour renforcer la présence de l'ACANOR lors de ces deux événements qui auront lieu à Pékin.
- **Fixation des dates des prochaines réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale :**
 - CONSEIL** : - **18 décembre 2006** (à 9 hres 30) en principe à la CCI Strasbourg.
 - **15 mars 2007** (à 9 hres 30) en principe chez CLEMESSEY à Mulhouse
 - ASSEMBLEE GENERALE** : **27 avril 2007** en principe au Musée de la Découverte à Montbéliard

Actions et Manifestations

Groupe de travail : Electricité EST

La prochaine réunion du groupe se tiendra le 18 octobre 2006 au Lycée Louis Couffignal à Strasbourg. Le sujet principal et qui fera l'objet du prochain cahier ACANOR N° 111 sera « Qualité des réseaux internes et perturbations électriques – Diagnostics et solutions » .

A noter que cette réunion a pu être organisée au Lycée Couffignal de Strasbourg grâce à Monsieur Sylvain VOSSOT, Professeur de Génie Electrique et accueillera de nouveaux membres intéressés par le sujet des travaux du groupe.

Manifestations en partenariat avec les CCI d'Alsace dans le cadre du programme COGITO

→ 19 septembre à la CCI SA Mulhouse

Projet COGITO – Veilles réglementaire et normative dans le domaine électrique. : Monsieur DERBAL donne le résultat de l'appréciation des participants à cette manifestation. La moyenne des notes se situe entre 14 et 15 /20. Cette manifestation avait été organisée en partenariat avec les CCI d'Alsace, GOGITO, UTE, ACANOR. Initialement destinée à sensibiliser sur les enjeux de la normalisation, la présence insuffisante de dirigeants d'entreprise fut compensée par la participation active de nombreux utilisateurs directs de la normalisation.

→ Autres dates des Manifestations dans le cadre de COGITO :

- **24 octobre 2006 également à la CCI SA Mulhouse.** Celle-ci sur s'articulera sur le thème des Normes & Réglementation **dans le domaine agro-alimentaire.**

Au programme :

- Rappels des enjeux normatifs et réglementaires et le processus d'élaboration et de participation (par Laurent OBERLE, Président de l'ACANOR).
- Les grands chantiers agro-alimentaires ouverts en commissions normatives/ impacts & perspectives par (M. Charles-Pierre BAZIN DE CAIX, Ingénieur en normalisation à l'AFNOR).
- Veille et anticipation : le rôle d'Aerial en Alsace (par Mme Marie Hélène DESMONTS, Chef de Projet AERIAL).
- **21 novembre 2006** à l'Hôtel Consulaire, 10 place Gutenberg à Strasbourg. **à la CCI Strasbourg** dans le domaine de la « Mécanique » avec la participation de M. Philippe CONTET, Directeur Général de l'UNM (Union de Normalisation de la Mécanique ».

Ci-après le programme prévu de cette manifestation :

1. Les enjeux normatifs et réglementaires par le président de l'ACANOR.
 2. Les grands chantiers ouverts en commissions normatives par un représentant de l'UNM.
 3. Les dispositifs de surveillance accessibles par Philippe Edel, Directeur à la CCI de Strasbourg.
- **Programmé pour janvier 2007** : A l'initiative de M. Philippe EDEL, Directeur à la CCI Strasbourg une manifestation identique à celle qui a eu lieu dans le domaine électrique à la CCI de Mulhouse aura lieu à Strasbourg

Nouvelles des PARTENAIRES



Monsieur Didier GEORGE, Directeur Général et membre du Conseil d'administration de l'ACANOR a bien voulu accepter de représenter l'ACANOR à la prochaine assemblée générale le 24 octobre et au Workshop de l'IFAN les 25 et 26 octobre 2006 à Pékin (Chine) par suite d'une indisponibilité imprévue de notre président, Laurent OBERLE. Il présentera à cette occasion le rapport d'activité de l'ACANOR et fera un exposé lors du Workshop qui suit l'assemblée sur les normes en France et leur utilisation.



CONTACTS

Lors de la réunion du Workshop IFAN qui s'est tenu au siège de l'AFNOR à La Plaine Saint Denis , notre président, Laurent OBERLE a eu un entretien constructif avec Olivier PEYRAT, Directeur général du groupe AFNOR, pour évoquer les possibilités d'un partenariat acanor-afnor.

Nomination

Monsieur Olivier PEYRAT vient d'être nommé président du Comité pour l'évaluation de la conformité (Conformity assessment committee) de l'ISO, le Casco, lors de la récente réunion du Conseil de l'ISO en septembre à OTTAWA (Canada). Il prendra officiellement ses fonctions le 1^{er} janvier 2007.

Le Casco est le comité de l'ISO qui détermine les orientations politiques et stratégiques sur l'évaluation de la conformité. Il rassemble les représentants d' »une centaine de pays.

Cet univers de l'évaluation de la conformité est familier à M. Olivier PEYRAT en tant qu'ancien directeur général de l'AFAQ. Il avait d'ailleurs présidé la commission française « Certification/évaluation » au moment de sa création au début des années 90. L'ACANOR félicite cette nomination de M. olivier PEYRAT qui constitue une nouvelle opportunité pour renforcer l'influence française au niveau international.

Extrait des « Exclusives » de l'AFNOR N° 330 du 9 octobre . **Pour un contact** : Pascale Mienville
Tél. : 01 41 62 80 77 - Mail : pascal.mienville@afnor.org.



Comité Européen de Normalisation Electrotechnique

La prochaine réunion de préparation pour le bureau technique (BT) du CENELEC se tiendra le 22 novembre 2006 à l'UTE. Nous vous rappelons que le BT du CENELEC est composé d'un représentant de chaque comité national et qu'il coordonne les travaux de normalisation qui sont réalisés au sein des comités techniques (TC)

Pour accéder au site : <http://www.cenelec.org>



IFAN Europe

Une réunion de ce groupe a eu lieu le 4 septembre dans les locaux de l'AFNOR à Saint Denis la Plaine et notre président y a participé. Les travaux de cette séance ont surtout porté sur l'élaboration d'un guide de bonne pratique à l'attention des personnes membres des comités de normalisation. La prochaine réunion devrait se focaliser davantage sur les missions essentielles de IFAN EUROPE .

WG 16

Nous vous rappelons que le « Chairman » de ce groupe de travail est notre président Laurent OBERLE. Suite à la dernière réunion organisée par l'ACANOR en Alsace, le site Internet de l'IFAN (www.ifan-online.com) a été remis à jour et précise maintenant les missions de ce groupe de travail.

Assemblée Générale

M. **Didier GEORGE**, Directeur Général de l'UTE et membre du Conseil d'administration de l'ACANOR, nous représentera en à l'Assemblée Générale et au Workshop de l'IFAN les 24,25 et 26 octobre à BEIJING (PEKIN – Chine), accompagné de Madame Evelyne THOMANN de l'AFNOR.

CODES des MARCHES PUBLICS 2006

Le « Nouveau Code des Marchés Publics » est entré en vigueur le 1er septembre 2006 !

Pourquoi ce nouveau code ?

L'obligation de **transposer en droit français** les deux directives européennes relatives aux Marchés publics adoptées le 31 mars 2004 :

- Directive 2004/18/CE du 31 mars 2004 relative à la coordination de la passation des marchés publics de travaux, de fournitures et de services.
- Directives 2004/17/CE également du 31 mars 2004 relative à la coordination des procédures de passation des marchés dans les secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux.

Cette transposition en droit français a été faite par le décret N°2006-975 du 1^{er} août 2005 avec l'ordonnance 2005-619 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés public.

Pour plus de détails et le mode d'emploi : <http://www.senat.fr/ct/ct06-03/ct0603.html>

SECURITE

Dans votre domicile

Si l'installation électrique dans une construction neuve doit être conforme aux normes et soumise à un contrôle pour pouvoir être mise en service, des modifications ou adjonctions peuvent être entreprises par la suite par le propriétaire « bricoleur ». Nous vous invitons donc pour assurer la sécurité des vôtres, si vous modifiez cette installation, de vous conformer à la norme NF C15-100 ; Des documents pour l'application pratique de celle-ci existent sur le marché, en particulier auprès de Promotélec. Consultez également le guide UTE C 15-600 sur la mise en sécurité des installations existantes. Pour plus d'information, voir le site de l'UTE : www.ute-fr.com

NF Maison individuelle- démarche HQE

Lancée en mai 2006 par Nelly OLIN, ministre de l'Ecologie et du Développement Durable, Michèle PAPARLARO, présidente de l'ADEME, et CEQUAMI, (organisme chargé de gérer la certification NF Maison Individuelle), la certification NF Maison individuelle - démarche HQE, vient d'admettre les six premiers constructeurs ;

L'objectif de cette démarche est d'offrir aux particuliers la garantie de faire construire avec un professionnel qui prouve sa capacité à concevoir et réaliser des maisons certifiées, saines, confortables, économes, respectueuses de l'environnement, et conformes aux normes et à la réglementation.

(Extrait de www.batiactu.com/data/29092006/29092006-100828.html)

SECURITE au TRAVAIL

Du 7 au 10 novembre 2006 se tiendra le 21^{ème} salon International de la Protection et de la Sécurité. Le SYNAMAP (Syndicat National des Matériels et Articles de Protection), présidé par Raymond SIEFFERT, par ailleurs Président honoraire de l'ACANOR, sera bien entendu plus que jamais présent à ce salon. Des événements importants relatifs à la Santé et la Sécurité au travail sont à signaler :

- Le rapprochement du SYNAMAP avec la Fédération Française de la Chaussure ;
- La nomination de Joël BLOMET à la Vice-présidence de l'INRS ;
- Les actions du gouvernement dans le cadre de son plan destiné à améliorer les conditions de travail et faire baisser le nombre d'accidents et maladies professionnelles.

Enfin, il faut noter la nomination d'un finlandais, le Dr. Jukah TAKALA à la direction de l'agence européenne pour la sécurité et la santé au travail située à Bilbao.

(Extrait de l'Editorial de « Référence », la revue du SYNAMAP). Pour de plus amples informations visitez les sites : www.expoprotection.com ou www.synamap.fr

AGENDA

ACANOR :	18 octobre	: Réunion du GT Electricité Est au Lycée Couffignal à Strasbourg
	24 octobre	: Réunion Normes & Réglementation Agro-alimentaire à la CCI Sud Alsace Mulhouse.
	21.novembre	: Ateliers de Veille Mécanique à la CCI de Strasbourg.
IFAN	18 décembre	: Conseil d'Administration de l'ACANOR à la CCI Strasbourg.
	: 24,25,26 octobre	: Assemblée générale de l'IFAN et Workshop à PEKIN en Chine
AUTRE :	7-10 Novembre	: 21 ^e salon de la Protection et de la Sécurité - Risques professionnels 2006 à Paris-Nord Villepinte

N.B. : *Les informations juridiques, financières ou fiscales sont données sans aucune garanti expresse ou implicite et ce bulletin ne peut dispenser, dans bien des cas, la consultation d'un professionnel, notamment du droit. En conséquence, ACANOR ne peut être tenue pour responsable pour toutes erreurs ou omissions qui résulteraient de l'utilisation des informations mentionnées dans ce bulletin.*